



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guide

à destination
des référents et référentes

Égalité filles-garçons

des établissements du 2^d degré



Mars 2022

Pour vous accompagner
La référente égalité filles/garçons de votre académie

Malika Saidi
Malika.Saidi@ac-lyon.fr

La chargée de mission égalité
Violaine Laproncière



Un PADLET est à votRe
disposition !

Contacts

 <https://www.ac-lyon.fr/egalite-filles-garcons-121744>

 mission.egalite@ac-lyon.fr



Egalité >>> Filles-Garçons

L'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental

Ce principe est inscrit dans le code de l'éducation, visant non seulement à encourager un climat scolaire serein et à assurer un cadre protecteur, mais également à favoriser la mixité et l'égalité en matière d'orientation.

La transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Cette transmission se fait dès l'école primaire pour que progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence.

- Qu'est-ce que la mission académique égalité filles-garçons ?
- Quelles sont les missions de la référente ou du référent au sein d'un EPLE ?
- Quel sera le calendrier de l'année : quels temps forts de la mobilisation de la communauté scolaire de mon établissement ?
- Sur quel levier agir ?

Les objectifs du guide

Le présent guide a pour objectifs de rappeler le cadre légal, de proposer des pistes d'actions et de réflexions, de répertorier les partenaires afin d'aider les référents égalité filles-garçons, et tous les membres de la communauté éducative qui le souhaitent, à promouvoir le principe d'égalité au sein de l'établissement.

L'égalité filles-garçons a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel !

DANS CE GUIDE

UNE ÉCOLE ENGAGÉE EN FAVEUR DE
L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

UNE ÉCOLE ENGAGÉE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

UNE ÉCOLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE
CONTRE LES LGBT PHOBIES

UNE ÉCOLE ENGAGÉE EN FAVEUR D'UNE
ORIENTATION NON-GENRÉE ET
ÉGALITAIRE

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ COMME
VECTEUR D'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

LES MISSIONS DES RÉFÉRENTS ET
RÉFÉRENTES ÉGALITÉ FILLES/GARÇONS

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX DANS SON
ÉTABLISSEMENT POUR DÉFINIR SON
PROJET

DES LEVIERS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ, DE
LA LUTTE CONTRE LES LGTBPHOBIES ET
LES VIOLENCES DE GENRE (LISTE NON
HIÉRARCHISÉE ET NON EXHAUSTIVE)

LES CONCOURS SUR LA THÉMATIQUE
ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

DE NOMBREUX PARTENAIRES

LES TEXTES LÉGISLATIFS ET
RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS
S'APPUYER

LES RESSOURCES DISPONIBLES



UNE ÉCOLE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

En novembre 2019, le ministère de l'Éducation nationale a ratifié une nouvelle convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif. Ce document rappelle dans quel esprit et à partir de quel constat notre institution s'engage en faveur de l'égalité.



<https://www.reseau-canope.fr/notice/convention-interministerielle-pour-legalite-2019-2024.html>

Stéréotypes de sexe

La convention rappelle que « les stéréotypes de sexe se mettent en place dès le plus jeune âge et influent sur la manière dont les garçons et les filles construisent au fil des ans leur identité, leur scolarité, leur orientation professionnelle. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à lutter contre les inégalités partout où elles continuent de se manifester, notamment dans les établissements d'enseignement scolaire et supérieur. Cette culture de l'égalité entre les sexes est en effet constitutive du principe d'égalité des chances et du respect d'autrui, dont l'apprentissage est au fondement des missions de l'École et s'inscrit à la fois dans les enseignements, les actions éducatives et la vie scolaire. ».

Des différences de parcours

Le texte souligne les « différences selon les sexes en matière de parcours et de réussite des jeunes, de choix d'orientation et de poursuite d'études entre filles et garçons, qui auront des incidences ultérieures sur l'insertion dans l'emploi ainsi que sur les inégalités professionnelles et salariales entre les femmes et les hommes » (différences révélées notamment par les statistiques publiées chaque année par le Ministère).



Sexisme et violences de genre

« Plusieurs enquêtes et études permettent par ailleurs de dessiner une image du sexisme dans les établissements scolaires. L'enquête de climat scolaire et de victimation 2017-2018 indique que les comportements déplacés à caractère sexuel concernent 11% des lycéennes et que celles-ci sont deux fois plus souvent que les garçons confrontés aux violences graves et cyberviolences à caractère sexuel. Toutes les enquêtes interrogeant les perceptions des élèves confirment ce diagnostic : les filles et les garçons font l'expérience des inégalités dès le plus jeune âge. Un rapport de l'Unicef de novembre 2018 révèle ainsi que les enfants ressentent très tôt, dans leur vie quotidienne, les différences fondées sur le genre, y compris à l'école. Des études indiquent régulièrement que ces violences à caractère sexiste et sexuel se prolongent dans les espaces numériques. » Cette convention met ainsi l'accent sur la transmission d'une culture de l'égalité et du respect mutuel, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et une plus grande mixité des filières de formation.



UNE ÉCOLE ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

Une culture de l'égalité et du respect mutuel

La convention appelle à une mobilisation de toute la communauté scolaire au quotidien et à favoriser l'engagement des élèves. « Au quotidien, dans toutes les disciplines d'enseignement et dans toutes les situations d'apprentissage, les équipes éducatives doivent veiller à ne pas véhiculer de stéréotypes liés au genre et à la sexualité et favoriser la déconstruction des idées reçues qui se forment dès la petite enfance. Les enjeux pour les élèves, les étudiants et les étudiantes sont majeurs ; ils ont trait à leur construction comme individus et citoyens, à leur liberté de choix, à leur sécurité et leur bien-être. En s'engageant eux-mêmes dans des actions citoyennes et en se mobilisant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, les jeunes doivent également devenir, au sein de leur établissement, des moteurs de la lutte contre les discriminations et les violences fondées sur le genre. ».

La lutte contre les violences



« Prolongement de la lutte contre les stéréotypes liés au genre et à la sexualité, le combat contre les violences sexistes et sexuelles - qui est un enjeu de société majeur - doit être d'autant plus résolu que nos publics sont jeunes et qu'il revient aux établissements d'enseignement de les protéger et de créer les conditions de leur réussite scolaire. ». L'accent est également mis sur les cyberviolences.

Orientation et mixité des filières

« Diffuser une culture de l'égalité dans le système éducatif, c'est aussi permettre aux élèves une plus grande liberté dans leurs choix d'orientation. » Il s'agit ainsi de « favoriser la découverte, par les filles et les garçons, de tous les métiers et à faire évoluer leur représentation afin que les élèves, les étudiants et étudiantes ne censurent plus leurs aspirations en raison des stéréotypes de sexe qui sont encore attachés à de nombreuses filières professionnelles. Les établissements d'enseignement doivent ainsi tendre vers une plus grande mixité et favoriser l'accueil des élèves minoritaires de genre dans les voies les plus sexuées, a fortiori dans les filières professionnelles. ».

Exemple

En 2020, la spécialité "numérique et informatique" a été prise en classe de Première par ...

- seulement 2,9% de filles
- contre 16,8% de garçons

UNE ÉCOLE ENGAGÉE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Toutes les enquêtes montrent la prégnance et l'étendue des violences faites aux femmes, notamment les violences sexuelles. Les violences sexuelles subies constituent le premier motif de signalement dans les établissements du second degré et a concerné 1905 élèves en 2020.

L'école peut ainsi prévenir et assurer un rôle dans la lutte contre ces formes de violence. Cela peut se faire par la réalisation des cours d'éducatifs à la sexualité, par la communication de divers outils disponibles afin de sensibiliser et d'aider les élèves.

Quelques chiffres nécessaires...

Selon l'enquête VIRAGE publiée en 2021 et réalisée en 2019–2020, les femmes sont surexposées aux violences sexuelles. En effet, **1 femme sur 7** (14.5%) a subi une agression sexuelle contre **1 homme sur 25** (4%). Concernant les viols et les tentatives de viols, **4% des femmes** en sont victimes contre **moins de 1% des hommes**. Les agresseurs sont à hauteur de 90% des hommes et font partie 3 fois sur 4 de l'espace privé (espaces familial ou conjugal) des victimes.

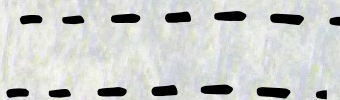
Pour les femmes, ces violences se produisent dans tous les espaces et à tous les âges de leur vie. Néanmoins, en plus de la variable sexe, l'âge apparaît aussi comme une variable aggravante. En effet, les filles et les jeunes filles sont encore plus surexposées aux violences que leurs aînées :

- Pour les femmes victimes de viols, **40% d'entre elles l'ont subi avant leur 15 ans**.
- Pour les jeunes filles de 18–24 ans, **58% ont subi un fait de violences dans l'espace public** et en particulier des violences à caractère sexuel.

Les établissements scolaires ne sont pas exempts de ces violences. Dans les établissements scolaires, les violences à caractère sexuel concernent **5% des garçons et 7,5% des filles**. Ces violences continuent sur l'espace numérique, puisque 17% des filles affirment avoir été victime d'insultes sexistes sur les réseaux sociaux (contre 11% des garçons).

L'enjeu est grave les conséquences des violences sont bien connues

Troubles anxieux



Troubles dépressifs



Envies suicidaires

Etant donné que les violences subies par les femmes et les jeunes filles sont plus graves et répétées, l'impact de celles-ci sur leur santé est plus fort et durable. Leurs états physiques et psychologiques sont fortement détériorés

Face à l'ampleur de ces violences, les personnels éducatifs ont le devoir d'intervenir, que ces violences se déroulent au sein de leur établissement ou au sein de la famille de l'enfant.

Pour cela, la réalisation des séances d'éducation à la sexualité est primordiale dans les établissements scolaire tout comme la communication d'outils de sensibilisation ou d'outils pédagogiques.

Quelques outils



L'application App-elles

App-Elles est une application mobile à l'usage de toute personne victime de violences (physiques, sexuelles, psychologiques, sexistes). Par la présence d'un « réseau de confiance » constitué de trois contacts, la personne victime de violences peut déclencher à tout moment une alerte aux trois contacts si elle subit une situation de violence. L'alerte entraîne à la fois l'enregistrement automatique de la situation et le suivi de celle-ci par les trois contacts. Ils peuvent aussi appeler les secours ou intervenir en communiquant oralement avec la victime.



Lien : <http://www.app-elles.fr/>



QR CODE DE APP-ELLES



Le violentomètre du Centre Hubertine Auclert

Ce violentomètre a été mis en place en 2017 par le Centre Hubertine Auclert lors de la campagne #TuMainesTumeRespectes.

Il permet aux jeunes femmes d'« évaluer » la toxicité de leurs relations conjugales.



<https://www.centre-hubertine-auclert.fr/article/outil-de-prevention-des-violences-le-violentometre>

Les jeux créés par l'Association Filactions

Pour accompagner la journée de lutte contre les violences faites aux femmes, Filactions met à disposition des outils pédagogiques : le « livret osons en parler » ou encore le plateau de jeu « briser la spirale ».



<https://www.filactions.org/actions/outils-pedagogiques/>

Le plateau de jeu "Briser la spirale"

Cet outil pédagogique permet d'aborder les violences sexistes et conjugales. (À partir de la 3e).

Créé par Filactions et des jeunes de la Mission Locale de Lyon, ce jeu unique permet grâce à différentes cases :

- « Questions »
- « Dessiner c'est Gagner »
- « Mises en situations »
- « Flash info »

de faire de la prévention en matière de violences sexistes et conjugales de manière ludique et interactive.



Jeu "Briser la spirale"

Le livret «Osons en Parler »

Cette documentation est distribuée aux jeunes après les interventions.

Élaborée avec le Planning Familial de Villeurbanne sous la forme d'un livret à double entrée, la plaquette s'adresse non seulement aux jeunes potentiellement concernés par des violences dans leurs relations amoureuses, mais aussi aux jeunes témoins de violences dans leur famille ou leur entourage. Elle comporte :

- des questions/réponses,
- un récapitulatif de la loi
- une liste de numéros et adresses de lieux d'écoute et d'accueil.



Livret "Osons en parler"

UNE ÉCOLE ENGAGÉE DANS LA LUTTE CONTRE LES LGBT PHOBIES

Le ministère de l'Éducation nationale est engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violences, dont celles à caractère homophobe ou transphobe.

Plusieurs enquêtes et études permettent de dessiner une image des LGBTphobies dans la société et dans les établissements scolaires.

Le rapport de SOS homophobie de décembre 2021 a identifié diverses formes de LGBTphobies : l'insulte, le rejet, la discrimination, la diffamation, les menaces, le harcèlement, les agressions physiques, les agressions sexuelles, les dégradations, le outing ou encore le licenciement. Les LGBTphobies les plus subies par les personnes sont le rejet (des pairs, de la famille, des collègues) et les insultes.



Campagne de sensibiLisation
"Ca suffit" | 2021

Quelques chiffres nécessaires...

Selon une étude de l'Ifop réalisée en 2018 pour la fondation Jean-Jaurès et la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), l'établissement scolaire apparait comme le lieu au sein duquel les agressions LGBTphobes sont les plus courantes (devant la rue et les transports en commun) : **26% des personnes LGBT déclarent y avoir fait l'objet d'injures ou de menaces verbales, 13% d'une ou plusieurs agressions physiques**

La prévalence des insultes homophobes, souvent banalisées, demeure particulièrement forte dans les établissements scolaires : **18% des lycéens ou étudiants LGBT déclarent avoir été insultés au cours des 12 derniers mois**. Une enquête récente sur la santé des mineurs LGBT scolarisés révèle, en particulier chez les jeunes se définissant comme trans, un fort niveau d'appréhension face à l'École (qu'il s'agisse des pairs ou de l'institution) : l'expérience scolaire est perçue comme « mauvaise » ou « très mauvaise » par 72% d'entre eux.

Ces LGBTphobies se poursuivent souvent sur les réseaux sociaux. Les diverses études constatent que les réseaux sociaux sont devenus le lieu dans lequel se déroule le plus d'actes LGBTphobes : **29% des personnes disent avoir subi des LGBTphobies sur les réseaux sociaux** selon l'enquête de SOS Homophobie de décembre 2021.

L'enjeu est grave
les conséquences de l'homophobie et de la transphobie sont bien connues

le repli sur soi



**les comportements
suicidaires**



l'échec scolaire



le décrochage

Ces chiffres témoignent de phénomènes objectivement installés dans le quotidien des classes et dont peu d'élèves osent parler, surtout quand ils en ont été directement victimes. L'institution scolaire doit par conséquent porter un regard lucide sur cette situation et lutter contre l'isolement des élèves, qui est parfois renforcé par la difficulté à trouver du soutien dans le cercle proche.

<https://www.education.gouv.fr/contre-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole-40706>



[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/71/1/Vademecum_campagne-prevention-homophobie-transphobie_\(vf\)_1068711.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/71/1/Vademecum_campagne-prevention-homophobie-transphobie_(vf)_1068711.pdf)

<https://eduscol.education.fr/1593/agir-l-ecole-contre-les-lgbtphobies>

Quelques outils

Présentation de l'Application FLAG !

L'application est subventionnée par le Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. Ce projet fait partie du plan national d'actions pour l'égalité des droits, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ 2020-2023. Elle permet les signalements en temps réel, avec une plateforme réservée aux pouvoirs publics. L'association a comme intention, la transmission de signalements en temps réel qui permettrait de favoriser la sectorisation via une cartographie pour faciliter la localisation des patrouilles. Cette cartographie est financée par la DILCRAH. Disponible sur Android et AppleStore.



Lien : <https://www.flagasso.com/application-flag.html>

QR CODE DE FLAG

Le jeu "Zones de tolérance orientation sexuelle"



Le jeu "Zones de tolérance" est un outil pédagogique développé par le CRIPS d'Ile-de-France. Ce jeu propose au participant de se positionner face à des situations traitant des attirances et relations amoureuses homosexuelles. Une réflexion peut être ainsi amorcée autour de l'homophobie et de sa prévention.

L'outil incite à la participation et s'avère plutôt ludique. Le jeu peut être utilisé pour ouvrir une séance d'animation ou de débat. Vous pouvez retrouver le kit du jeu sur le padlet de l'Académie ou sur le lien ci-dessous : <https://www.lecrips-idf.net/jeu-prevention-homophobie>

UNE ÉCOLE ENGAGÉE EN FAVEUR D'UNE ORIENTATION NON-GENRÉE ET ÉGALITAIRE

Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les recherches montrent que les garçons et les hommes ont de meilleurs scores en numératie alors que les filles et les femmes ont de meilleures scores en littératie. L'Ecole se doit de lutter contre ces orientations genrées et permettent à tout enfant de s'orienter vers l'ensemble des métiers quel que soit son genre

Ces différences de scores s'expliquent par la prégnance des stéréotypes sur les compétences, les parcours scolaires et universitaires des élèves. En effet, depuis leur naissance, les enfants sont confrontés aux stéréotypes. Ces stéréotypes sont incorporés par les enfants lors des interactions quotidiennes avec leur environnement (école, amis, famille) et lors de leur éducation. C'est après l'âge de 5 ans que ces stéréotypes agissent sur les comportements et les qualités des enfants. Ainsi, dès l'école primaire, les enfants associent les mathématiques aux garçons. Les garçons s'identifient aux mathématiques et les filles à la lecture.

Quelques chiffres nécessaires...

L'enquête "Filles et garçons sur le chemin de l'égalité" de la DEPP 2022 constate de fortes disparités dans le choix des enseignements de spécialité par les élèves selon leur genre : Les filles sont en majorité dans les enseignements de sciences sociales, de littérature et de langues alors que les garçons sont majoritaires dans les enseignements de sciences dures (hormis les sciences de la vie et de la terre).

En 2021, les filles sont majoritairement présentes à hauteur de 80.6 % dans l'enseignement Humanités, littérature et philosophie ; à hauteur de 63.3% en SVT ; à hauteur de 62.1% en HGGSP. Elles sont minoritaires dans les mathématiques avec seulement 39.8%, dans les sciences de l'ingénieur et sciences physiques avec 13.3% et seulement 13.7% dans l'enseignement NSI.

Les stéréotypes affectent durablement l'intérêt des filles et des garçons pour les matières connotées masculines ce qui conduit à une forte ségrégation genrée inter et intra filières. Ces choix de spécialités engendrent des parcours universitaires différenciés entraînant des répercussions sur la rémunération des hommes et des femmes sur le marché du travail.

L'Ecole se doit de lutter contre ces orientations genrées en permettant à tout élève de s'orienter vers l'ensemble des métiers quel que soit son genre. Veiller à ce que les élèves, filles et garçons, développent les mêmes compétences est primordiale dans la lutte pour l'égalité notamment l'égalité professionnelle. En effet, Le simple fait que les filles se détournent des filières dites "masculines" explique entre 20 et 30% des écarts de salaires entre les hommes et les femmes.



Guide « Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles »
DATANT DE 2019.



https://www.jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/coj_-_rapport_egalite_.pdf

Quelques exemples de leviers d'actions

Promouvoir une image inclusive des sciences.

Cette promotion peut se faire par le biais des manuels scolaires, ces derniers étant encore très largement genrés (Lignon et.al, 2013 ; Le Saux Pénault et Marro, 2018). L'image inclusive des sciences peut se faire par l'aménagement d'un environnement d'apprentissage non-genré (neutres). Par exemple, une étude a montré que la salle d'informatique d'un l'établissement était décorée de posters star-trek (Cheryan et Meltzoff, 2013).

Instaurer des modèles d'identification pour les filles

Les modèles d'identifications sont pluriels et ont un fort impact sur les filles et leur orientation (Breda et.al., 2020). Les établissements peuvent développer la figure du « mentor » c'est-à-dire des étudiantes d'années supérieures, des professeures ou des femmes scientifiques (Dennehy & Dasgupta, 2017; Canaan & Mouganie, 2020) qui interviennent en classe afin de susciter des vocations chez les filles. Ainsi, pour sensibiliser les filles aux filières scientifiques, les établissements peuvent organiser des rencontres entre des lycéennes ayant pris des options scientifiques (mathématiques, sciences physiques ou NSI) et des collégiennes. La mise en place de mentorat permet aux filles de s'identifier à ces « role models » lors d'interventions en classe, d'ateliers ou encore de stages de découverte.

Un chiffre clé à retenir : les filles ont 30 fois plus de chances de s'inscrire en classes préparatoires scientifiques si elles ont eu un « role model » au cours de l'année scolaire.

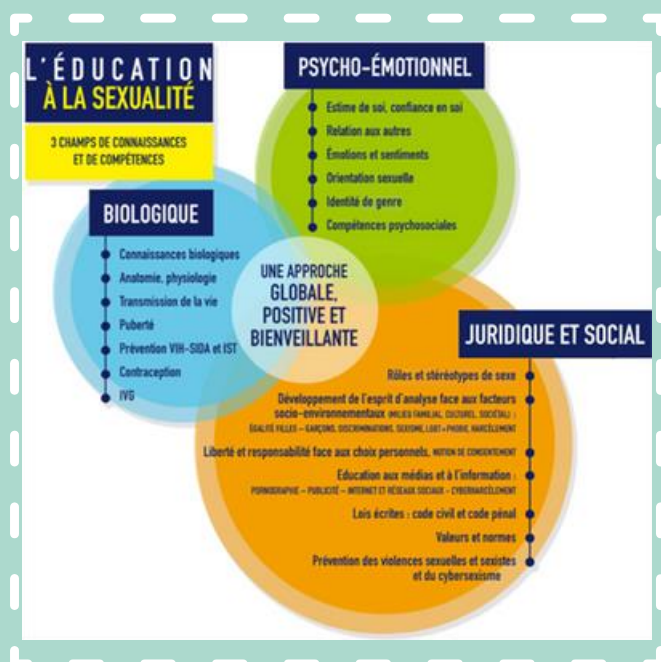
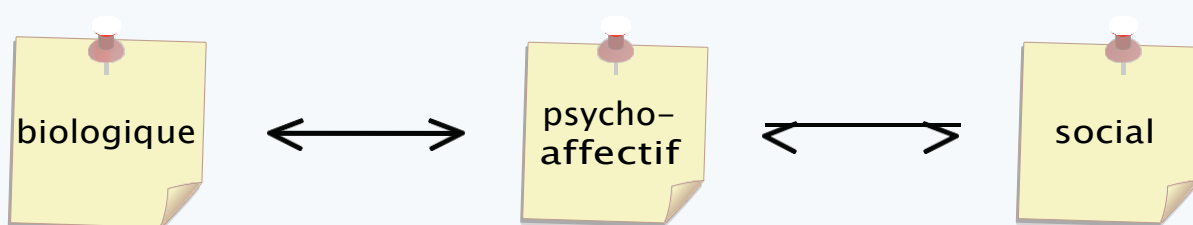
Favoriser le contact avec un environnement scientifique pour les filles.

Les établissements peuvent enjoindre les filles à réaliser leurs stages de découverte de 3^{ème} dans les métiers scientifiques ou les métiers masculins afin de découvrir un nouvel environnement professionnel éloigné de leur genre. La même chose peut être organisée pour les garçons dans les métiers très féminins. La découverte peut susciter des vocations, en particulier si ce stage est combiné à d'autres interventions durant l'année (comme des ateliers, des mentorats, des sensibilisations, etc.).

L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ COMME VECTEUR D'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Contribuant à préparer les élèves à leur vie d'adulte, l'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs d'égalité, de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle veille à garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun. L'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.

L'éducation à la sexualité se situe à l'intersection de trois champs



Quels sont les objectifs des séances ?

L'éducation à la sexualité contribue à la construction de la personne et à l'éducation du citoyen. Composante d'un projet global d'éducation, elle participe à la formation de la personnalité, de l'identité de l'enfant et de l'élève, à son développement et à sa socialisation. Elle vise à l'acquisition de connaissances, au questionnement et à l'élaboration de réponses adaptées à la vie en société. Par la réflexion individuelle et collective qu'elle suscite, elle permet d'accompagner chaque enfant dans la vie de la classe ou de l'école.

Cette démarche s'inscrit dans la politique nationale

De prévention et de réduction des risques : grossesses précoces non désirées, mariages forcés, infections sexuellement transmissibles, VIH/sida

De lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles

De la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de violences et cyber violences sexistes et sexuelles

- Site **éduscol** : éducation à la sexualité, « Je souhaite me former et obtenir des ressources pour préparer des séances sur l'éducation à la sexualité », guide d'accompagnement des équipes éducatives en collège et lycée.



<https://eduscol.education.fr/2083/je-souhaite-me-former-et-obtenir-des-ressources-pour-preparer-des-seances-sur-l-education-la-sexualite>



- Le site **Violences-sexuelles.info** réalisé par le CRIAVS IDF, en partenariat avec l'association une vie, a reçu le troisième prix 2020 de l'innovation en éducation de la Chaire Unesco Santé sexuelle et droits humains, édition 2020. Ce site propose des ressources de formation en direction de professionnels et de sensibilisation en direction des élèves dédiées à la prévention des violences sexistes et sexuelles.

<https://violences-sexuelles.info/>

- De septembre 2020 à mai 2021, **Santé publique France** a promu une série de vidéos pédagogiques destinées aux 12-15 ans afin de déconstruire les fausses croyances qui circulent sur la sexualité. Cette série est toujours disponible



Vous pouvez retrouver ces vidéos ici : <https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2020/askip-la-sexualite-les-experts-repondent-aux-questions-des-adolescents-sur-la-sante-sexuelle>

Les missions des référentes et référents Égalité filles/garçons

Les référents égalité filles/garçons ont été institués par un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire en date du 3 octobre 2018. Le rôle du référent égalité filles/garçons est de « diffuser au quotidien une culture de l'égalité entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons, en s'appuyant sur toutes les situations éducatives et pédagogiques ».

La mission principale est de « développer à l'échelle de l'établissement des actions de prévention et d'éducation à l'égalité en direction des élèves »

Quatre champs d'action spécifiques



Promouvoir les **journées de mobilisation** en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes (8 mars, 25 novembre, etc.) et les **initiatives à l'occasion d'opération** thématiques (journée de lutte contre le harcèlement, semaines de l'orientation, etc.) ;

02



Transmettre les **travaux des différentes instances** au cœur desquels il s'agit de placer la question de l'égalité (en particulier CVC et/ou CVL, guides disponibles sur ce point depuis juillet 2020).

04

01

Assurer les **actions éducatives** sur le thème de l'égalité et les relations avec les partenaires locaux (associations, entreprises, etc...) ;



03

Prendre en compte les **violences sexistes** et en assurer leur **prévention** (notamment à travers l'éducation à la sexualité). Accompagner les élèves victimes et développer des mesures éducatives en direction de leurs auteurs ;



Outre les actions à destination des élèves, les référents « égalité » contribuent à sensibiliser et à informer l'ensemble de la communauté éducative en impulsant des actions de formation et en diffusant des ressources pédagogiques. Ils sont également des interlocuteurs privilégiés pour ouvrir le dialogue avec les familles.

PouR en SAVoiR PLUS : Le guide "mon CVC s'engage !" est à votRe disposition !



Les référents et les référentes égalité filles garçons agissent, dans une vision intégrée de l'égalité, avec les différents référents de l'établissement sur :

l'orientation et la mixité des filières et des métiers ;

la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement sexistes et sexuels ;

l'éducation à la sexualité ;

la lutte contre les LGBTIphobies.



PouR en SAVoiR PLUS : Le guide "mon CVL s'engage !" est à votRe disposition !

1^{er} trimestre

Pré-rentree

Lors de la réunion de pré-rentree, la personne référente peut se présenter à l'équipe et initier de nouveaux projets.

Mi septembre/début octobre Semaines de l'engagement

A cette occasion, les collégiens et lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes. Elles sont l'occasion du renouvellement des instances représentatives des élèves. Chaque année, une séance du CVC/CVL doit être consacrée à l'égalité entre filles et garçons.

1^{er} jeudi du mois de novembre Journée « Non au harcèlement »

Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont essentielles pour la réussite de chacune et chacun.

25 novembre

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Officialisée par l'ONU en 1999, cette journée peut être l'occasion de mobiliser l'ensemble de la communauté scolaire sur la question des violences sexistes et à caractère sexuel.

9 décembre

Journée de la laïcité à l'École

Jour anniversaire de la loi de séparation des églises et de l'Etat, la journée de la laïcité est l'occasion de conduire des actions en faveur des valeurs de la République et de faire le lien entre l'égalité entre les filles et les garçons et la laïcité (principe juridique pilier des valeurs).

3^e trimestre

8 mars

Journée internationale des droits des femmes

Officialisée par l'ONU en 1977, cette journée de sensibilisation et de mobilisation est un temps fort pour les élèves des écoles, collèges et lycées.

Le 8 mars est une journée de sensibilisation et de mobilisation des élèves des écoles, collèges et lycées, en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette date est l'occasion pour les établissements de mettre en place des actions éducatives concourant à la promotion de cette culture de l'égalité qui est au cœur des missions de l'école. Ils s'appuient pour cela sur les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), les référents et référentes « égalité filles/garçons », les conseils de vie collégienne et lycéenne, ou encore sur des partenariats noués avec des acteurs du monde économique et professionnel ou du secteur associatif.

2^e trimestre

17 mai

Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

Dans le cadre de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, cette journée doit devenir un moment fort dans les établissements scolaires, de solidarité avec les jeunes LGBTI, de visibilité et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentités.

Fin d'année

En fin d'année, un bilan des actions conduites et de leurs effets est dressé, notamment lors de la dernière réunion du CESC, du CVC/CVL, lors du CA. Cela permet aussi de se projeter dans l'année suivante (actions, partenariats, formations...)

Dresser un état des lieux dans son établissement pour définir son projet

Plusieurs outils sont disponibles afin de réaliser un état des lieux de l'égalité filles-garçons dans un établissement scolaire.

La mission académique de l'académie de Poitiers a créé un jeu intitulé « Mon établissement sur le chemin de l'égalité filles garçons ».

Il a pour objectif de permettre à l'équipe d'un établissement scolaire de faire le point sur les actions et les dispositifs mis en œuvre pour agir en faveur de l'égalité filles garçons.



Ce jeu se joue en équipe composée de plusieurs adultes de l'établissement. Il est animé par le référent ou la référente égalité filles garçons qui dispose pour cela d'un « Livret de jeu ». L'équipe, représentée par un pion, parcourt différents espaces de l'établissement représentés par des cases sur le plateau de jeu. D'autre part, un outil a été élaboré par cette même académie permettant de réaliser un diagnostic de son établissement : il s'agit de « chausser les lunettes du genre » pour prendre le temps de regarder son collège ou son lycée.

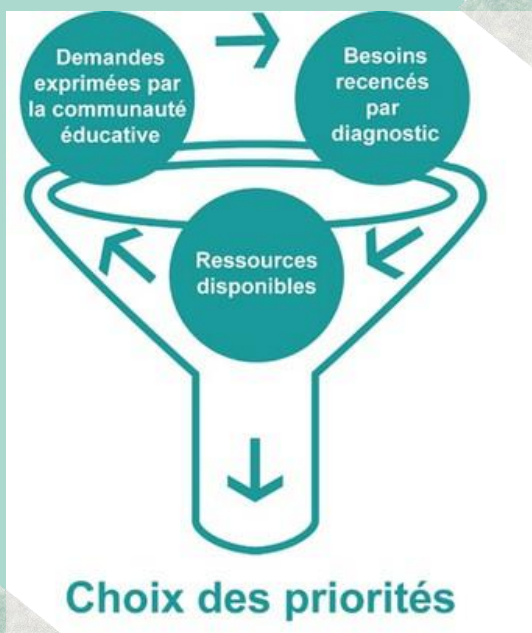


<https://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article34>

Constituer une équipe projet

Un projet ne peut exister que s'il est porté par un groupe de personnes : c'est l'équipe projet.

Elle doit être visible et légitimée au sein de l'établissement, reconnue par le CESC et le Conseil d'administration. Il est important que cette équipe projet soit inter-catégorielle. Elle peut être composée de personnels de direction, d'enseignants, de personnels d'éducation, de personnels sociaux et de santé, de représentants des élèves, de représentants des parents. Elle est pilotée par le référent égalité filles-garçons.



Analyser la situation et définir les priorités

Les résultats du diagnostic permettent « d'objectiver » la situation et de dégager des besoins. Ensuite, il convient de hiérarchiser ces besoins afin de dégager des priorités.



Guide des référents Égalité, académie de Poitiers, septembre 2020
<https://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article129>

Définir des objectifs

Il s'agit de formuler les buts à atteindre qui donnent le sens du projet et mobilise l'équipe et les éventuels partenaires.

Repris au niveau de la communication sur le projet, il fait également partie de l'évaluation. Objectif général, objectifs spécifiques (en fonction d'un public, d'un milieu, d'un niveau...) et objectifs opérationnels (plus concrets, annonçant les actions à réaliser) sont ainsi à préciser.

L'outil SMART, peut aider à la rédaction des objectifs.

Cet acronyme reprend les critères auxquels doit répondre un objectif :

- S** Spécifique
- M** Mesurable
- A** Ambitieux
- R** Réaliste
- T** Temporalité

Penser aux éventuels partenariats

Certains projets vont nécessiter la mobilisation de ressources externes à l'établissement scolaire : collectivités territoriales, associations... Des partenaires peuvent aussi être sollicités pour intervenir devant les élèves. Le développement des partenariats permet à des professionnels issus de différentes structures (établissements scolaires et structures institutionnelles ou associatives) de contribuer, selon des compétences propres (méthodologiques, logistiques, connaissances spécialisées, financement), à la réalisation concrète des objectifs du projet.

Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions doivent faire l'objet d'une préparation en amont avec les membres de l'équipe éducative et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de cette équipe.

Il est préférable que le partenariat ait obtenu un agrément de l'éducation nationale. En effet, l'agrément « est une reconnaissance de la qualité et de l'intérêt de l'action menée par une association, en même temps que la conformité de cette action aux principes régissant l'enseignement public. » L'agrément, national ou académique, est accordé par le ministre ou le recteur en fonction de la dimension nationale ou locale que revêt l'association.

Les associations doivent poursuivre des buts d'intérêt général, et respecter scrupuleusement les principes de laïcité et d'ouverture à tous sans discrimination.



Les associations agréées par l'éducation nationale :

<https://www.education.gouv.fr/les-associations-agreees-par-l-education-nationale-6797>

Rechercher des financements, si nécessaire

Tous les projets ne nécessitent pas de financement. Si des fonds sont nécessaires, il est possible de recourir soit à un financement interne, soit à un financement externe en demandant une subvention auprès de différents organismes régionaux ou locaux ou au rectorat de votre académie sur les crédits prévus à cet effet.

Evaluer pour réguler

L'évaluation ne se situe pas à la fin du projet comme cela se produit trop fréquemment, elle commence dès le début du projet car elle doit permettre de le réguler. Dès la phase d'élaboration des objectifs, il s'agit de commencer à se demander ce sur quoi va porter l'évaluation et quels sont les critères qui seront retenus. Cela permet de penser tout de suite à constituer le recueil des informations nécessaires à l'évaluation.

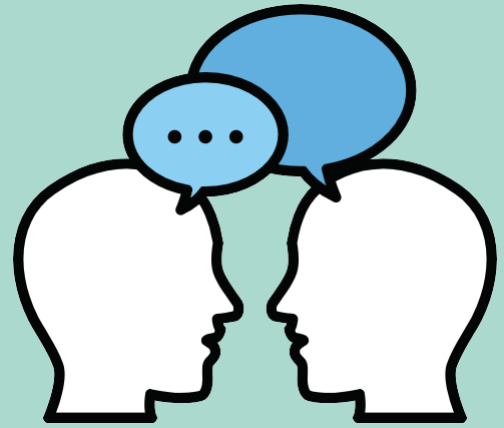
Il existe deux types d'indicateurs majeurs qui serviront à mesurer si les objectifs fixés ont été atteints ou sont en passe de l'être :

- ♦ les indicateurs de processus qui concernent la façon dont le projet a été mis en œuvre et l'organisation de son déroulement (par exemple le nombre d'élèves ayant participé à une action sur l'égalité filles garçons, le nombre d'actions réalisées...);
- ♦ les indicateurs de résultats qui rendent compte de l'atteinte des objectifs fixés au départ (par exemple, l'évolution du pourcentage de sanctions données aux garçons, le nombre d'incidents de type « insultes sexistes » recensés par la vie scolaire...).

Communiquer et valoriser

La communication autour du projet contribue à sa réussite car elle permet aux personnes impliquées de renforcer leur sentiment d'appartenance au projet. C'est une forme de reconnaissance qui est aussi un facteur de mobilisation sur le projet.

N'hésitez pas à communiquer régulièrement à la mission académique les projets et les actions que vous conduisez dans votre établissement car ils permettront de donner des idées aux autres référentes et référents.



Des leviers en faveur de l'égalité, de la lutte contre les LGTBphobies et les violences de genre

(liste *NON hiérarchisée* et *NON exhaustive*)

Donner aux espaces de l'établissement des noms de façon paritaire

Conduire une réflexion chaque année avec les élèves sur la Charte de la laïcité et faire le lien entre laïcité et égalité filles garçons.

Associer les parents et gagner leur adhésion (courrier, invitation à des temps de présentation de travaux, d'échanges...).

Inciter les filles à se projeter dans les filières scientifiques et des formations du numérique et les garçons dans les filières du soin par exemple

Faire du « Parcours Avenir » un outil au service d'une orientation choisie, non limitée par les stéréotypes de genre sur les métiers et les formations.

Conduire des actions spécifiques sur la mixité des métiers.

Mener des partenariats avec des associations comme « Elles bougent ».

Disposer de statistiques genrées sur la fréquentation du CDI et construire des actions pour développer la lecture chez les garçons.

Participer aux concours nationaux permettant d'engager les élèves dans des projets d'éducation à l'égalité filles garçons.

Engager l'ensemble des personnels de l'établissement dans l'égalité filles garçons

Faire de l'association sportive de l'établissement un levier pour le développement des pratiques sportives en général et notamment pour les filles.

Conduire une réflexion avec l'équipe d'EPS sur sa représentation de la mixité.

Proposer des dispositifs permettant de faire émerger, et ensuite déconstruire, les stéréotypes de genre chez les élèves.

Proposer des séances d'EMI pour amener les élèves à repérer et déconstruire les stéréotypes de genre, notamment dans les médias et les ouvrages littéraires.

Repérer, acquérir et valoriser des ouvrages de littérature de jeunesse offrant aux élèves des modèles alternatifs à ceux empruntés de stéréotypes de genre.

Doter son établissement de ressources pédagogiques sur la thématique pour accompagner les adultes souhaitant la travailler

Des leviers en faveur de l'égalité, de la lutte contre les LGTBphobies et les violences de genre

(liste *NON* hiérarchisée et *NON* exhaustive)

Avoir conscience du fait que les manuels sont aussi porteurs de stéréotypes

Avoir conscience que l'éducation à l'égalité filles garçons est au cœur de la mission de l'Ecole (faire partager aux élèves les valeurs de la République).

Avoir conscience de la « menace du stéréotype » et de l'« effet Pygmalion ».

Faire en sorte que chaque professeur et personnel d'éducation perçoive l'éducation à l'égalité filles garçons comme étant au cœur de ses missions professionnelles.

Connaître la place de la question du genre et de l'égalité dans les enseignements.

Veiller à ce que les commentaires sur les copies et sur les bulletins scolaires ne versent pas dans le « double standard »

Comprendre que la nature et le volume des interactions en classe dépendent du genre des élèves et viser un équilibre.

Offrir à tous les élèves de l'établissement les 3 séances annuelles d'éducation à la sexualité.

Inscrire le plan pour l'égalité filles-garçons dans le projet d'établissement pour viser cohérence et continuité des actions

Faire du CESC une instance de pilotage du plan pour l'égalité filles garçons de l'établissement.

Mobiliser toutes les instances de l'établissement autour de l'égalité filles garçons, en particulier CVC/CVL.

Rendre visible les mathématiciennes, ingénieures, physiciennes en organisant des rencontres avec des chercheuses, en construisant des expositions...

Inciter les garçons à se projeter dans des formations et dans des carrières du « care » et des sciences humaines.

Inciter les filles à se projeter dans des formations et dans des carrières dans le domaine du numérique, du bâtiment, de l'industrie.

Participer à la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre.

Participer à la journée internationale des droits des femmes le 8 mars.

Des leviers en faveur de l'égalité, de la lutte contre les LGTBphobies et les violences de genre

(liste *NON* hiérarchisée et *NON* exhaustive)

Participer à la journée contre les LGTBphobies le 17 mai.

Former les délégués de classe et intégrer un module sur la lutte contre les violences sexistes. .

Disposer de données genrées sur les punitions et sanctions et réfléchir à la "fabrique des garçons"

Doter l'établissement d'un plan de prévention du harcèlement intégrant la lutte contre les violences à caractère sexiste.

Réfléchir en équipe sur la façon dont l'établissement s'adresse de façon différenciée aux pères et aux mères.

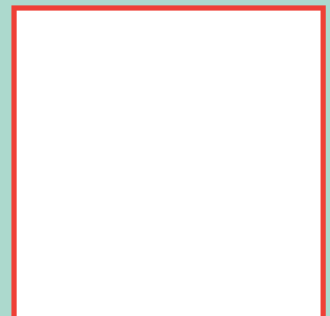
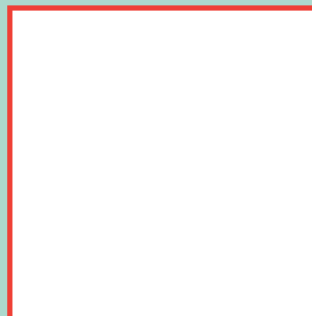
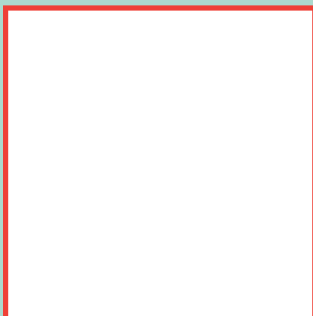
Communiquer sans stéréotype de genre entre tous les membres de la communauté éducative (adultes comme élèves).

Veiller à ce que les espaces de l'établissement soient réellement partagés entre filles et garçons.

Promouvoir une image inclusive des sciences.

Mettre les filles au contact de modèles d'identification

Lancer des programmes de sensibilisation



LES CONCOURS SUR LA THEMATIQUE ÉGALITE FILLES-GARÇONS

Les olympes de la parole

Les Olympiades de la parole est un concours qui s'adresse aux élèves de l'école élémentaire jusqu'au lycée ainsi qu'à leurs professeurs. Pour l'édition 2021-2022, le sujet est **quelle place pour les femmes scientifiques en Europe ?**

Les élèves candidats doivent préparer un dossier documentaire sur le sujet et leurs professeurs doivent réaliser une fiche méthodologique rappelant les séquences pédagogiques et les objectifs à poursuivre par les élèves durant le concours.

Il y a deux phases de sélection : une première sélection est faite par les représentants académiques pour désigner les classes qui disputeront la finale à Paris. Une deuxième sélection aura lieu avec une remise des prix à Paris. Deux prix sont décernés : un pour les écoliers et les collégiens et un autre pour les lycéens.

Les principales dates du concours « Les Olympiades de la parole »

- Les inscriptions se font du 16 septembre 2021 au 10 janvier 2022.
- Les participants ont jusqu'au 2 avril 2022 pour participer à la première sélection.
- Printemps 2022 : annonce des gagnants et remises des prix.

Niveaux : du primaire au lycée.

Buzzons contre le sexisme

L'enjeu de ce concours est de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons par la lutte contre le sexisme. Le concours est ouvert aux personnes ayant entre 10 et 25 ans et/ou aux acteurs du monde éducatif. Les participants doivent fournir un format vidéo allant de 2 à 6.59 minutes sur une thématique libre, la seule obligation étant de dénoncer le sexisme. Au fil des éditions, une pluralité d'outils pédagogiques et ludiques a été collectée. Pour aider les participants à penser un thème sur l'égalité et à penser la conception, le site matilda <https://matilda.education/mod/page/view.php?id=641> propose des conseils précieux.

Les principales dates du concours « Buzzons contre le sexisme ».

- Inscription avant le 31 décembre 2021
- L'envoi de la vidéo doit se faire avant le 1er avril 2022
- La remise des prix se fera courant juin 2022

Niveaux : du primaire au lycée.



<https://www.education.gouv.fr/les-olympes-de-la-parole-8378>



<https://matilda.education/mod/page/view.php?id=641>

Ton podcast pour l'égalité

Le concours « Ton podcast pour l'égalité » est proposé par le Centre Hubertine Auclert et ONU Femmes France. L'enjeu de ce concours est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour participer, il faut avoir entre 14 et 18 ans, être seul.e ou en groupe. Dans cette seconde édition, les participants peuvent réaliser un podcast de 3 à 5 minutes sur un des trois grands thèmes proposés par le Centre Hubertine Auclert et ONU Femmes France :

1. Le thème du cybersexisme et des cyberviolences.
2. Le thème sur déconstruire les tabous liés au corps
3. Le thème autour de la question : la force physique a-t-elle un genre ?

Les principales dates du concours « Ton podcast pour l'égalité »

- Les inscriptions se font entre le 28 septembre 2021 et le 1er mars 2022.
- Le podcast est à envoyer avant le 1er avril 2022
- La remise des prix se fera courant mai 2022



<https://www.podcastegalite.com/>

Zéro clichés pour l'égalité fille-garçon

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes est omniprésente dans l'actualité et constitue une priorité nationale au centre des enjeux éducatifs en général et de l'éducation aux médias et à l'information en particulier (...) le concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons propose d'aborder avec vos élèves la question des stéréotypes sexistes dans l'espace public, le sport, les médias, l'école, en leur faisant produire des articles, vidéos, dessins, reportages audio. Il s'agit, pour les élèves individuellement ou collectivement de réaliser une production médiatique (textuelle, visuelle, sonore ou vidéo) déconstruisant les stéréotypes sexistes.

Les principales dates du concours "Zéro cliché" :

- ♦ Les inscriptions se font du 8 mars ou 8 avril
- ♦ Les résultats du concours se feront courant juin 2022

Niveaux : du primaire au lycée.



<https://www.clemi.fr/fr/zero-cliche.html>

Concours Sciences Factor

Réaliser un projet scientifique ou technique innovant, une invention ayant un impact positif clairement démontré au niveau sociétal, économique ou environnemental.

Ce concours s'adresse aux jeunes de la 6e à la terminale, à construire en équipe (de 2 à 4 participants, pilotés par une fille).



<https://www.sciencefactor.fr/>

Les principales dates du concours "Science Factor"

- Du 13 septembre 2021 au 31 janvier 2022 : dépôt des projets des équipes participantes
- Du 6 janvier 2022 au 31 janvier 2022 : votes pour les projets sur Internet et Facebook
- Février 2022 : notation par le jury des projets retenus à l'issue des votes et annonce des finalistes
- 6 avril 2022 : oraux de finale et journée nationale de rencontres
- 25 mai 2022 : remise des Prix et journée nationale de rencontres

Concours "Je filme le métier qui me plaît"

Ce concours est ouvert aux élèves de collège et de lycée. Il s'agit de réaliser un reportage vidéo d'une durée de 3 minutes maximum sur un métier, du scénario au montage. Il faut écrire un scénario, enquêter, comprendre, reformuler, synthétiser, faire exprimer, restituer, suggérer...

Le concours comprend plusieurs catégories thématiques (...). Une catégorie « Halte aux idées reçues » parrainée par la Fondation The Adecco Group, invite les élèves à dépasser les représentations sur les métiers et sur ceux qui les exercent (notamment « métier d'homme, métier de femme »).

Les principales dates pour le concours "Je filme le métier qui me plaît":

- 17 janvier : date limite d'inscription au concours
- 17 mars : date limite de dépôt du reportage vidéo
- 31 mai : remise des prix au Cinéma Grand Rex à Paris

Prix « Jeunesse pour l'égalité »

« Si j'étais président(e) ? », tel est le thème de la 9e édition du concours, organisé chaque année par l'Observatoire des inégalités. Tous les 11-25 ans sont invités à donner leur avis sur cette interrogation en réalisant une affiche ou une vidéo, par équipe de deux minimum. Leurs créations devront retranscrire des propositions pour lutter contre les inégalités.

Les principales dates pour le concours "Prix jeunesse pour l'égalité"

- 30 janvier 2022: date limite d'inscriptions et de dépôt des créations.
- Février 2022: sélection des finalistes par le jury
- Début mars: annonce des finalistes par le jury
- Courant mars: remise des prix à Paris



<https://jefilmelemetierquimeplait.tv/>



<https://www.inegalites.fr/Participez-au-Prix-Jeunesse-pour-l-egalite-2022-Si-j-etais-president-e>

Prix « Non au harcèlement »

Ce prix récompense les projets collectifs dénonçant le harcèlement ou le cyberharcèlement (incluant le harcèlement sexiste et sexuel et le cybersexisme) et/ou proposant des solutions pour lutter contre ce phénomène. Les élèves doivent réaliser un support de communication qui accompagne le projet qu'ils souhaitent mener dans leur établissement.

Les participants doivent envoyer leur production ainsi que leur projet au référent harcèlement de leur académie. Ils peuvent choisir entre deux supports :

- Une affiche qui doit comporter obligatoirement un élément de texte, de type slogan et être lisible à une distance de 2 à 3 mètres.
- Une vidéo d'une durée maximale de 2 minutes.

Les principales dates du concours "Non au harcèlement":

- 4 février 2022: date limite d'envoi des créations dans les académies.
- 7 février 2022 au 21 mai 2022: une première sélection a lieu par les jurys académiques.
- 9 mai 2022 au 24 mai 2022 : les jurys nationaux désignent les finalistes.
- Du 7 juin 2022 au 17 juin 2022: remise nationale des prix



<https://www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcelement-12137>

DE NOMBREUX PARTENAIRES

L'égalité filles-garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'Éducation mais l'École de la République n'est pas le seul acteur engagé en faveur de l'égalité. Des partenaires extérieurs (collectivités territoriales, associations...) sont aussi mobilisés sur la thématique et constituent autant de ressources pour les équipes pédagogiques souhaitant monter un projet valorisant ce sujet.



- SOS homophobie Lyon est présente dans toute la France par le biais de nos délégations territoriales.
- Celles-ci participent activement à la lutte contre l'homophobie principalement par des événements locaux, des interventions en milieu scolaire, des rencontres avec les acteurs locaux.



Organisme associé de la région Ile-De-France, le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes. Il a pour principaux objectifs la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.



Le centre d'informations sur les droits des femmes et des familles a pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes ainsi que de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.



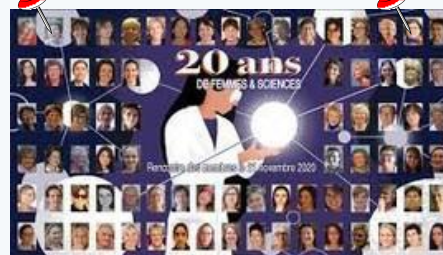
L'association « Femmes et mathématiques » a pour objectif d'encourager la présence des filles dans les études mathématiques et plus généralement scientifiques et techniques.





Femmes solidaires Auvergne-
Rhône-Alpes.
Femmes solidaires du Rhône :
femmessolidairesrhone@gmail.com

DE NOMBREUX PARTENAIRES



L'association « Femmes et Sciences » a pour but de promouvoir les sciences et les techniques auprès des femmes, promouvoir les femmes dans les sciences et les techniques.



L'association filactions est née en décembre 2004 avec la volonté de mener des actions publiques sur le thème de l'égalité entre les sexes. Spécialisée dans la lutte contre les violences sexistes et notamment celles que l'on nomme conjugales, elle est mue par un fort engagement social et humain. Elle a entrepris de prévenir, sensibiliser et former le plus de personnes en Auvergne-Rhône-Alpes



Textes de lois de référence

CODE DE L'ÉDUCATION

Article D551-6

« Les associations agréées peuvent intervenir pendant le temps scolaire en appui aux activités d'enseignement, sans toutefois se substituer à elles. L'autorisation est délivrée par le directeur d'école ou le chef d'établissement, dans le cadre des principes et des orientations définis par le conseil d'école ou le conseil d'administration, à la demande ou avec l'accord des équipes pédagogiques concernées et dans le respect de la responsabilité pédagogique des enseignants. Le directeur d'école ou le chef d'établissement peut, pour une intervention exceptionnelle, autoriser dans les mêmes conditions l'intervention d'une association non agréée s'il a auparavant informé du projet d'intervention le recteur d'académie ou le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, dans le cas où celui-ci a reçu délégation de signature. Après avoir pris connaissance de ce projet, l'autorité académique peut notifier au directeur d'école ou au chef d'établissement son opposition à l'action projetée. »



Le guide d [Eduscol](#) sur le parcours éducatif de santé précisent que les interventions en direction des élèves doivent correspondre à un trois critères :

- Éthiques : respecter le choix de chacun, ne pas imposer de comportements normatifs, ne pas recourir à la culpabilisation ni à la stigmatisation, respecter les différences notamment culturelles, s'abstenir de tout jugement moral et viser à réduire les inégalités sociales ;
- Contextuels : Il s'agit de poser des règles précises de fonctionnement du groupe. En particulier une intervention devant les élèves n'est pas appropriée pour répondre aux situations individuelles ;
- Techniques : il existe un certain nombre de techniques d'animation de groupe qui ont pour but selon les cas de favoriser l'expression des représentations sur un sujet, de permettre la recherche de consensus, de faire émerger un débat.



Article L121-1

« Les écoles, les collèges, les lycées (...) contribuent à favoriser la mixité et l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. Ils assurent une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte ».



Textes de lois de référence

Article L312-17-1

« Une information consacrée à l'égalité entre les hommes et les femmes, à la lutte contre les préjugés sexistes et à la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple est dispensée à tous les stades de la scolarité. Les établissements scolaires, y compris les établissements français d'enseignement scolaire à l'étranger, peuvent s'associer à cette fin avec des associations de défense des droits des femmes et promouvant l'égalité entre les hommes et les femmes et des personnels concourant à la prévention et à la répression de ces violences. »

Article L311-4

« Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

CIRCULAIRES

Du 12 septembre 2018 sur l'éducation à la sexualité

« L'éducation à la sexualité se fonde sur les valeurs humanistes de liberté, d'égalité et de tolérance, de respect de soi et d'autrui. Elle doit trouver sa place à l'école dans un esprit de laïcité, de neutralité et de discernement. (...) L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. » (...) Au collège et au lycée, les modalités d'organisation de l'éducation à la sexualité sont établies dans le cadre du CESC. Les actions mises en œuvre font l'objet d'un compte rendu annuel sur le fonctionnement soumis au conseil d'administration. Il s'agit d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques, et de développer leur réflexion et leur esprit critique. Les échanges se font à partir de leurs représentations afin de leur permettre de développer une réflexion individuelle et collective et ainsi les conduire à s'approprier des valeurs humanistes ».

Textes de lois de référence

Du 10 aout 2016 sur le CESC

« L'École, dans une démarche de coéducation, sans se substituer aux familles, a pour tâche de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales de la République. Pour y parvenir, elle mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté éducative à travers la mise en place du parcours d'éducation à la santé, défini par la circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016, et du parcours citoyen de l'élève défini par la circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016. Ces parcours permettent à l'élève de développer, dans les situations concrètes lors des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen. Inscrits dans la continuité et la progressivité des temps de l'élève, ils lui donnent l'occasion d'acquérir la capacité à juger par lui-même et le sentiment d'appartenance à la société.

À tous les échelons, le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est une instance particulièrement adaptée, donc à privilégier, pour définir et impulser les actions à même de faire vivre concrètement ces objectifs de l'École. (...)

Au niveau de l'établissement : Les quatre missions du CESC sont définies à l'article R. 421-47 du code de l'éducation :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté ;
- préparer le plan de prévention de la violence ;
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion ;
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques. (...)

Le CESC met en place des projets transversaux éducatifs d'éducation à la sexualité visant à apporter des connaissances, faire accéder à une réflexion critique, faire acquérir la capacité d'émettre un point de vue personnel, être sensible au respect mutuel et prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles. Ces projets développent le sens de l'engagement et de l'initiative des élèves et impliquent leurs parents.

Le CESC veille tout particulièrement au développement de ces comportements responsables en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida. Les actions éducatives visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne, qu'elles soient liées à la protection de l'enfance, aux actes à caractère raciste ou antisémite, aux comportements sexistes et homophobes, aux violences sexistes et sexuelles, ou encore aux pratiques de bizutage, doivent y trouver toute leur place (...)

Le parcours citoyen amène l'élève à travailler sur différents enjeux éducatifs dont le CESC se saisit :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations ; la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la lutte contre l'homophobie ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement (...).



Textes de lois de référence

REFERENTIEL DE COMPETENCES DES ENSEIGNANTS ET DES PERSONNELS D'EDUCATION

- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.



RESSOURCES ET GUIDES DISPONIBLES

LISTE NON-EXHAUSTIVE

Guide « Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir ».



Le Ministère propose un guide de prévention et de lutte contre les comportements sexistes et les violences sexuelles à l'usage de tous les acteurs des établissements scolaires. Dans ce guide sont répertoriés des éléments de définitions, des rappels juridiques et des actions possibles à mettre en place dans l'enceinte de l'établissement.

Nouvelles statistiques « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur - Edition 2022 ».



Ce rapport met en évidence les différences de genre en matière de parcours et de réussite scolaires ainsi que dans le choix d'orientation dans l'enseignement secondaire et dans l'enseignement supérieur. Les différences de résultats selon le genre sont analysées lors de plusieurs temps de scolarité

Memento à l'usage des chefs et cheffes d'établissements pour mettre en place des actions en faveur de l'égalité filles-garçons



Ce memento a été réalisé dans le cadre des travaux du groupe de pilotage de la convention régionale pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif. Il s'adresse aux chefs et cheffes d'établissements secondaires qui souhaitent mettre en œuvre l'égalité au sein de leur collège ou leur lycée. Cet outil constitue une sorte de feuille de route mise à leur disposition.

« Cybersexisme : une étude sociologique dans les établissements scolaires franciliens » proposée par le Centre Hubertine Auclert.



Cette étude approfondie sur la cyberviolence et le harcèlement sexiste en milieu scolaire est divisée en trois grandes parties : la construction de l'objet d'étude, les résultats de recherches et les préconisations qui peuvent être mises en place dans les établissements scolaires.

Guide « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité » proposé par l'ONISEP en collaboration avec l'Académie d'Orléans-Tours.



Ce guide permet une vision globale de l'égalité filles-garçons en milieu scolaire. Toutes les actions et les concours possibles sont recensés et une pluralité de séquences pédagogiques est consignée.

Un guide d'accompagnement à la campagne de prévention de l'homophobie et de la transphobie de 2021 dans les collèges et les lycées « tous égaux, tous alliés »



Plusieurs ressources ont été produites par le ministère afin d'accompagner les équipes dans la mission de lutte contre les LGBT-phobies.

La Ville de Lyon a élaboré un guide santé à destination des filles et femmes téléchargeable gratuitement.



Ce guide est conçu pour que les femmes puissent trouver facilement des infos pratiques sur leur santé tout au long de leur vie.

Guide d'accompagnement pour déconstruire les stéréotypes proposé par Stéréotypes Stéréomeufs.



Ce guide recense une dizaine de séquences pédagogiques afin de promouvoir l'égalité et de déconstruire les stéréotypes de genre. Ces séquences pédagogiques sont détaillées et adaptées à tous les cycles de l'enseignement (de l'école maternelle au lycée).

Guide "Education à la sexualité" proposé par le site d'Eduscol



Le site Eduscol a mis à disposition des ressources pour l'éducation à la sexualité. Deux guides sont intégrés dans "l'Education à la sexualité":

- un guide portant sur l'éducation à la sexualité ;
- un autre sur la prévention des comportements sexistes et des violences sexuelles ainsi que des fiches thématiques très riches pour mettre en œuvre des séances avec les élèves.

« Guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe » proposé par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.



Ce guide a été élaboré en 2015 pour une communication qui ne véhicule pas des représentations genrées. En effet, les représentations présentes dans les communications peuvent légitimer des inégalités de positionnements, de rôles ou encore de pouvoirs, ce qui renforce les stéréotypes de genre. C'est donc pour cela qu'il est essentiel et nécessaire de veiller à une communication dénuée de stéréotypes et de représentations genrées.

Rapport "Promouvoir une orientation non-genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles"



Après avoir posé les constats sur les inégalités genrées d'accès aux filières et aux métiers, le rapport du 8 avril 2021 propose des recommandations et des actions précises afin de favoriser une meilleure mixité et une orientation non-genrée.

Rapport "Les pratiques numériques des jeunes de 11 à 18 ans" de Génération Numérique | Enquête 2021



Le rapport consigne des statistiques sur l'utilisation et sur le profil des utilisateurs des réseaux sociaux selon le genre. "Génération Numérique" définit les usages numériques des 11-18 ans. Ces usages sont essentiellement des discussions avec les amis ou la famille, des visionnages de vidéos et des échanges à propos de la vie quotidienne en milieu scolaire. Enfin, une partie est consacrée sur les dérives et les dangers possibles des réseaux sociaux durant l'adolescence.

Guide "Osons parler" de l'association Filactions



Le guide de l'association Filactions est à destination des jeunes pour les aider à mieux comprendre les mécanismes des violences conjugales au sens large.

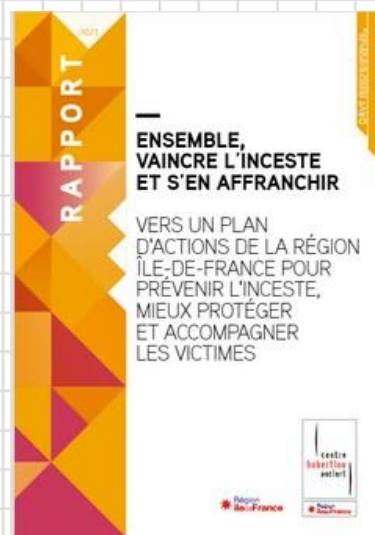
Un dossier complet de l'Onisep de l'académie de Nice : « Stéréotypes... Volée d'éclats ! »



Le dossier "stéréotypes...volée d'éclats" est construit en trois grandes parties :

- un cadrage institutionnel sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes.
- un retour circonscrit sur la construction des stéréotypes de genre par les différentes instances de socialisation ainsi que sur l'impact de ces stéréotypes dans l'orientation scolaire puis dans le monde professionnel.
- une liste de ressources et d'outils pour les professeurs.

Rapport d'enquête du Centre Hubertine Auclert sur la prévention et la lutte contre l'inceste.



Ce rapport du Centre Hubertine Auclert est complet sur l'inceste et sur les possibilités d'une meilleure prise en compte de ce crime dans les différentes sphères de la société. Chaque partie est accompagnée de recommandations concrètes pour "mieux connaître et reconnaître l'inceste", pour mieux le prévenir et pour une meilleure intervention auprès des victimes d'inceste.

Livret pédagogique "Tous les métiers sont mixtes"



Ce livret pédagogique est idéal pour aborder la mixité et déconstruire les stéréotypes dans les métiers. "Tous les métiers sont mixtes" est issu d'une exposition élaborée par l'association "Femmes ici et ailleurs" et présentée à la Maison pour l'Égalité Femmes-Hommes de Grenoble.

Guide "La parité en mathématiques et en informatique" proposé par l'Association Femmes et Mathématiques



Femmes et Mathématiques constate que les filles sont en minorité dans les filières en mathématiques et en informatique. La faible proportion des filles dans ces filières s'explique par différents mécanismes comme la prégnance des stéréotypes ou encore l'absence de représentations féminines dans les métiers scientifiques. Une partie du guide consigne des exemples d'actions qui ont pu favoriser une orientation plus paritaire dans les filières en mathématiques et en informatique.

Le guide d'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives du parcours éducatif de santé (PES)



Ce guide propose une démarche pour élaborer et conduire un projet, démarche dont nous reprenons librement les éléments principaux. La démarche de projet comporte plusieurs étapes. L'ordre des étapes est à moduler et à adapter en fonction de chaque projet. La démarche de projet ne constitue pas un cadre rigide à suivre au pied de la lettre, mais consiste plutôt en un schéma général dont on peut largement s'inspirer.

D'autres ressources sont disponibles sur le padlet de l'académie

<https://dgxy.link/SzBVI>

Lien d'accès au padlet



QR code du padlet



NOTES



A series of horizontal cyan lines for writing, bounded by vertical red lines on the left and right sides.



NOTES



A series of horizontal cyan lines for writing, bounded by vertical red lines on the left and right sides.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*